

# DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES

**de la commission professionnelle paritaire de la peinture et de la plâtrerie (CPPC), les commissions professionnelles régionales (CPPR) et le Gimafonds (contribution professionnelle des plâtriers-peintres)**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

---

## Remarque préliminaire

La présente déclaration de protection des données explique quelles données personnelles la commission professionnelle paritaire de la peinture et de la plâtrerie (CPPC), les commissions professionnelles régionales (CPPR) et le Gimafonds (contribution professionnelle des plâtriers-peintres) collecte et traite dans le cadre de l'exécution de la convention collective de travail déclarée de force obligatoire (CCT étendue) (Convention collective de travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie et la convention relative à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers de la plâtrerie-peinture). En outre, nous vous expliquons quelles données personnelles nous collectons et traitons lorsque vous utilisez notre site Internet [www.zpbk.ch](http://www.zpbk.ch)<sup>1</sup> et [www.gimafonds.ch](http://www.gimafonds.ch)<sup>2</sup>, lorsque vous concluez un contrat avec nous ou lorsque vous interagissez avec nous d'une autre manière.

Par données personnelles, on entend toutes les informations qui se rapportent à une personne physique identifiée ou identifiable. Par traitement, on entend toute opération relative à des données personnelles, quels que soient les moyens et procédés utilisés, notamment la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'utilisation, la modification, la communication, l'archivage, l'effacement ou la destruction de données.

Les données personnelles sont traitées de manière licite et avec soin. Ceci exclusivement aux fins décrites dans la présente déclaration de protection des données et uniquement dans la mesure nécessaire. Les données personnelles ne sont conservées que dans la mesure et aussi longtemps que cela est nécessaire à la fourniture des services ou que cela est prévu par la loi.

## 1. Responsable

En vertu de la législation sur la protection des données, est responsable pour le traitement de données décrit dans le présent document :

### 1.1 Commission professionnelle paritaire centrale de la peinture et de la plâtrerie (CPPC)

Commission professionnelle paritaire centrale de la peinture et de la plâtrerie (CPPC)

Case postale 5038

8021 Zurich

[info@zpbk.ch](mailto:info@zpbk.ch)

Si vous avez des questions concernant le traitement de données décrit ici ou si vous souhaitez faire valoir vos droits selon le ch. 8, veuillez nous contacter aux coordonnées indiquées.

### 1.2 Commissions professionnelles paritaires régionales de la peinture et de la plâtrerie (CPPR)

Les commissions professionnelles paritaires régionales de la peinture et de la plâtrerie sont chacune responsables de manière indépendante. Si vous avez des questions concernant le traitement des

---

<sup>1</sup> <http://www.cpcedilizia.ch/> (CPC Pittura Ticino), <https://cpjepp.ch/> (CPPR pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie du Canton Jura)

<sup>2</sup> resp. [www.webfonds.ch](http://www.webfonds.ch)

données décrit ici ou si vous souhaitez faire valoir vos droits selon le ch. 8, veuillez contacter la commission professionnelle paritaire compétente aux coordonnées indiquées :

- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Argovie  
Case postale 184  
3132 Riggisberg  
[rpbk.aargau@gmail.com](mailto:rpbk.aargau@gmail.com)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Berne  
Monbijoustrasse 61  
3001 Berne  
[sekretariat@pbkbern.ch](mailto:sekretariat@pbkbern.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Glaris  
Lämmlisbrunnenstrasse 41  
9004 Saint-Gall  
[florian.kobler@pkgewerbe.ch](mailto:florian.kobler@pkgewerbe.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Grisons  
Triststrasse 8  
7000 Chur  
[pbk-graubuenden@syna.ch](mailto:pbk-graubuenden@syna.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Lucerne, Obwald, Nidwald  
St. Karlstrasse 21  
6004 Luzern  
[info.rpbk@unia.ch](mailto:info.rpbk@unia.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int.  
Langgasse 11  
9008 Saint-Gall  
[pbk-sgap@syna.ch](mailto:pbk-sgap@syna.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la plâtrerie Saint-Gall, Appenzell Rh.-Ext. et Rh.-Int.  
Luzernerring 97  
4056 Basel  
[info@ubp-basel.ch](mailto:info@ubp-basel.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Schaffhouse  
Pfarrweg 1  
8201 Schaffhausen  
[info@pkschaffhausen.ch](mailto:info@pkschaffhausen.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Schwyz  
Bireggstrasse 2  
6005 Luzern  
[gion.perito@syna.ch](mailto:gion.perito@syna.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Soleure  
Aarauerstrasse 38  
4601 Olten  
[bruno.schafer@schafer-dienste.ch](mailto:bruno.schafer@schafer-dienste.ch)

- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Thurgovie  
Lämmli brunnenstrasse 41  
9004 Saint-Gall  
[florian.kobler@pkgewerbe.ch](mailto:florian.kobler@pkgewerbe.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Uri  
Bireggstrasse 2  
6005 Luzern  
[gion.perito@syna.ch](mailto:gion.perito@syna.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Zoug  
St. Karlstrasse 21  
6004 Luzern  
[info.rpbk@unia.ch](mailto:info.rpbk@unia.ch)
- Commission professionnelle paritaire régionale de la peinture et de la plâtrerie Zurich  
Oberwiesenstrasse 2  
8304 Wallisellen  
[karin.hueppi@smgv.ch](mailto:karin.hueppi@smgv.ch)
- CPPR pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie du canton Jura  
Chemin de la Perche 2  
2900 Porrentruy  
[info@cpjepp.ch](mailto:info@cpjepp.ch)
- CPC pour l'industrie de la peinture du canton du Tessin  
Viale Portone 4  
6500 Bellinzona  
[info@cpcedilizia.ch](mailto:info@cpcedilizia.ch)

### **1.3 Gimafonds (Contribution professionnelle des plâtriers-peintres)**

En vertu de la législation sur la protection des données, est responsable pour le traitement de données décrit dans le présent document :

Gimafonds  
Contribution professionnelle des plâtriers-peintres  
Case postale 5038  
8021 Zurich

[info@gimafonds.ch](mailto:info@gimafonds.ch)

Si vous avez des questions concernant le traitement de données décrit ici ou si vous souhaitez faire valoir vos droits selon le ch. 8, veuillez nous contacter aux coordonnées indiquées.

## **2. Les acteurs et leurs tâches**

### **2.1 Commission professionnelle paritaire centrale de l'industrie de la peinture et de la plâtrerie (CPPC)**

La CPPC est une association au sens des art. 60 ss CC. Elle est composée paritairement de représentants des organisations d'employeurs (ASEPP) et de travailleurs (Unia, Syna) signataires de la CCT. Elle est responsable de l'exécution correcte de la CCT déclarée de force obligatoire pour la branche et fait principalement office d'instance de recours dans le cadre de la procédure de recours de droit collectif du travail prévue par la CCT (art. 357b CO, art. 6 CCT). Elle statue sur les questions générales d'interprétation de la CCT, définit les processus dans la procédure d'exécution de droit collectif et donne des instructions aux CPPR concernant la réalisation des tâches d'exécution.

## **2.2 Commissions professionnelles paritaires régionales de la peinture et de la plâtrerie (CPPR)**

Les CPPR sont responsables d'assurer l'exécution de la CCT dans leur champ d'application géographique. La CPPC délègue une partie de cette tâche aux CPPR (art. 2.2 CCT). Les CPPR ont aussi la forme juridique d'une association. Elles sont également composées paritairement de représentants des associations de travailleurs et d'employeurs. Leur tâche principale consiste à procéder, dans les entreprises, au contrôle du respect des conditions de salaire et de travail prévues par la convention collective puis, le cas échéant, à sanctionner les infractions commises en violation de la CCT (art. 6.2 et 6.3 CCT).

## **2.3 Gimafonds (contribution professionnelle des plâtriers-peintres)**

L'association Gimafonds est une association dirigée paritairement par l'association patronale ASEPP et les syndicats Unia et Syna. Elle est responsable de l'encaissement, de la gestion et de l'utilisation des contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue régies par les CCT (art. 20 CCT, Convention relative à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers de la plâtrerie-peinture). Le Gimafonds est autorisé à effectuer l'ensemble des contrôles nécessaires visant à établir le respect des dispositions relatives à l'obligation de payer les contributions et au droit aux prestations.

## **3. Exécution de la CCT**

### **3.1 Finalité du traitement**

Dans le cadre de l'exécution de la Convention collective de travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie et la convention relative à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers de la plâtrerie-peinture, nous collectons et traitons notamment les données personnelles des employés et des entreprises (en particulier des entreprises individuelles).

En principe, nous collectons et traitons ces données en particulier aux fins suivantes :

- **Contrôles**

En vertu de la CCT pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie (art. 6.3), les CPPR sont habilitées à réaliser des contrôles de chantier ou des contrôles de mission, des contrôles des livres des salaires dans des entreprises sises en Suisse ainsi que dans des entreprises de location de services (au regard de l'art. 20 LSE en relation avec l'art. 48 OSE), des contrôles de l'assujettissement, mais aussi des contrôles dans le cadre de détachements afin de vérifier l'observation des conditions de travail et de salaire normatives de la CCT déclarée de force obligatoire (art. 1 et 2 LDét en relation avec les art. 1 et 2 Odét).

- **Procédure d'exécution**

Si des infractions à la CCT ou à la loi sur les travailleurs détachés sont constatées à l'occasion d'un contrôle, ou si une décision doit être prise à propos de l'assujettissement à la CCT, la CPPR ou la CPPC accorde le droit d'être entendu à l'entreprise concernée, prend une décision dans le cadre de ses compétences conformément à la CCT et documente cette décision ainsi que son application.

La CPPC veille au paiement de la sanction (peines conventionnelles, frais de contrôle et frais de procédure) prononcée.

À la suite d'une décision, la CPPC et les CPPR vérifient si l'entreprise s'exécute, c'est-à-dire notamment si elle effectue les versements de régularisation en faveur des travailleurs concernés.

- **Approbation d'un salaire inférieur au salaire minimum**

Sur demande et après un examen approfondi des faits, des dérogations aux salaires de base peuvent être accordées pour les travailleurs à la capacité de travail réduite (art. 9.3 dernier paragraphe CCT).

- **Renseignements juridiques**

Les données sont utilisées pour fournir des informations juridiques.

- **Contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue**

Le Gimafonds se charge de la perception, du paiement et du recouvrement des contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue, dont il demande au préalable une déclaration (Art. 20 GAV de la Convention collective de travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie et la convention relative à la formation et au perfectionnement professionnels dans les métiers de la plâtrerie-peinture).

- **Formation initiale et formation continue**

Sur demande, un soutien peut être reçu pour la formation professionnelle initiale et supérieure, ainsi que pour les formations continues. Des cours de formation continue propres ou en collaboration avec des tiers sont en outre proposés.

- **Autres statistiques et analyses**

Nous pouvons procéder à des évaluations, statistiques et autres, des données collectées aux fins décrites ci-dessus, à nos propres fins, ou à celles des partenaires sociaux ou des organes de la CCT, des organes de surveillance, des autorités ou du public. Les résultats peuvent être publiés ; aucune donnée personnelle n'est toutefois publiée, à l'exception des noms des membres des organes.

- D'autres tâches et types d'utilisation peuvent résulter d'éventuelles modifications de la CCT.

### **3.2 Nature des données collectées**

Dans le cadre de contrôles et des autres finalités de traitement mentionnées au chiffre 3.1, sont en principe collectées puis traitées les données suivantes, concernant les différents travailleurs et entreprises (en particulier les entreprises individuelles) :

- prénom et nom, adresse, date de naissance, sexe, nombre d'enfants, données de la pièce d'identité, numéro AVS ;
- profession, formation, nationalité, activité, poste, taux d'occupation, certificats, entreprise locataire de services, contrats de mission, engagement, horaires de travail, dates, heures et lieux de la mission, salaire et indemnités, informations sur les déductions salariales pour les contributions aux frais d'exécution, forme de société, domaine d'activité/structure, assujettissement à la CCT étendue, IDE, succursales et contacts, affiliation de l'entreprise individuelle à une association ;
- données sensibles telles que les données sur la santé, la sphère intime ou les mesures d'aide sociale, ainsi que les informations sur les bénéficiaires de rentes de l'AI, de l'assurance-accidents, de l'assurance militaire ou de l'aide sociale ;
- données relatives aux employés figurant dans l'annonce de détachement (établie par les autorités) ;
- organigramme de l'entreprise (y compris, normalement, le prénom et le nom, ainsi que le poste) ;
- masse salariale de l'entreprise ;
- autres informations selon les dispositions de la CCT étendue.

Nous collectons ces données personnelles en premier lieu auprès des employeurs, des autorités et des registres publics (p. ex. registre du commerce). Dans le cadre de l'examen de l'assujettissement à la CCT, des données de clients (p. ex. noms, adresses dans les cahiers des charges, descriptions de mandats, etc.) peuvent également être collectées et traitées.

## **4. Autres finalités du traitement des données**

Outre les finalités de traitement décrites au chiffre 3, nous pouvons également traiter vos données personnelles aux fins suivantes :

- **Exploitation de notre site Internet**

Afin de pouvoir exploiter notre site Internet de manière sûre et stable, nous collectons des données techniques telles que l'adresse IP, des informations sur le système d'exploitation et les paramètres de votre terminal, la région ainsi que le moment et le type d'utilisation. Nous utilisons également des cookies et des technologies similaires. Pour des informations complémentaires, voir le chiffre 10.

- **Enregistrement**

Pour utiliser certaines offres et certains services sur [www.webfonds.ch](http://www.webfonds.ch) (p. ex. décomptes en ligne et portail d'entreprise), nous vous donnerons un nom d'utilisateur et un mot de passe. Nous traitons à cette fin les données communiquées à l'occasion de chaque enregistrement. Par ailleurs, nous collectons également des données personnelles vous concernant pendant l'utilisation de l'offre ou du service concerné ; si nécessaire, nous pouvons mettre à votre disposition d'autres informations concernant le traitement de ces données.

- **Communication**

Pour communiquer avec vous ainsi qu'avec des tiers, par e-mail, téléphone, courrier ou par d'autres moyens (p. ex. pour répondre à des demandes, dans le cadre d'un conseil, pour la préparation ou l'exécution d'un contrat), nous traitons notamment les contenus des communications, vos données de contact ainsi que les données accessoires des communications.

- **Relations publiques**

Afin de répondre aux demandes des médias ou du public, ainsi que pour la communication et l'information du public, nous traitons notamment le contenu des demandes et les coordonnées des personnes qui sont à l'origine des demandes. La publication des noms et d'autres informations sur les employeurs soumis à la CCT fait également partie de l'information rendue publique ; il peut également s'agir d'entreprises individuelles.

- **Préparation et conclusion de contrats** : en perspective de la conclusion d'un contrat avec vous ou votre mandataire ou employeur, nous pouvons notamment collecter et traiter votre nom, vos coordonnées, vos procurations, vos déclarations de consentement, des informations sur des tiers, le contenu du contrat, la date de conclusion, vos données de solvabilité ainsi que toutes les autres données que vous mettez à notre disposition ou que nous collectons de la part de tiers (p. ex. des références).

- **Gestion et exécution des contrats**

Nous collectons et traitons des données personnelles afin de respecter nos obligations vis-à-vis de nos partenaires contractuels (p. ex. prestataires de services, partenaires de projet) et, en particulier, afin de pouvoir fournir et exiger les prestations contractuelles. Cela comprend le traitement des données pour l'exécution des contrats (recouvrement, procédures judiciaires, etc.) et la comptabilité. À cette fin, nous traitons les données reçues ou collectées dans le cadre de la préparation, de la conclusion et de l'exécution du contrat ainsi que, par exemple, les données relatives aux prestations contractuelles et à la fourniture des prestations ainsi que les informations financières et de paiement.

- **Baticontrol**

La CPPC et les CPPR tiennent un registre (banque de données « baticontrol ») de toutes les entreprises qui travaillent, ont travaillé ou pourraient travailler dans le champ d'application géographique de la CCT. Ce registre sert surtout à planifier, à réaliser et à documenter les contrôles et les résultats de ceux-ci. Il est aussi utile pour la gestion des entreprises assujetties, l'établissement de rapports à l'attention des autorités et des organes d'exécution des CCT, pour la communication de renseignements. De plus, sert de base aux annonces faites auprès des autorités dans le domaine de la loi sur les travailleurs détachés. La CPPC et les CPPR collectent, traitent et archivent les données mentionnées au chiffre 3.2.

- **Banque de données Gimafonds**

Le Gimafonds tient un registre des données de base de l'ensemble des entreprises qui travaillent, ont travaillé ou pourraient travailler dans le champ d'application géographique de la CCT.

Ce registre sert de source d'informations pour l'encaissement des contributions aux frais d'exécution et à la formation initiale et continue, de même que pour l'encaissement et le décompte des cotisations au Modèle de préretraite dans l'industrie de la peinture et de la plâtrerie, mais aussi de source de données de base pour Baticontrol. Dans ce contexte, le Gimafonds collecte, traite et archive les données mentionnées au chiffre 3.2.

- **Autres finalités**

Parmi les autres finalités figurent par exemple la formation interne, l'administration (p. ex. la comptabilité) ou l'organisation d'événements destinés au public. Nous sommes susceptibles d'écouter ou d'enregistrer des conférences téléphoniques ou vidéo à des fins de formation, de preuve et de contrôle qualité. Dans ce cas, nous vous en informerons explicitement (par exemple au moyen d'un message pendant la vidéoconférence concernée). Vous êtes libre de nous indiquer si vous ne souhaitez pas d'enregistrement ou si vous souhaitez mettre fin à la communication (si vous ne souhaitez pas d'enregistrement de votre image, nous vous prions d'éteindre votre caméra). En outre, nous pouvons traiter des données personnelles pour l'organisation, la réalisation et le suivi d'événements, en particulier les listes de participants, le contenu de conférences et de discussions, mais aussi les enregistrements vidéo et audio réalisés au cours de ces événements. Fait également partie de ces autres finalités la sauvegarde d'autres intérêts légitimes, lesquels ne peuvent pas être énumérés de manière exhaustive.

Vous (ou votre terminal) nous communiquez vous (lui)-même la plupart des données personnelles mentionnées (p. ex. en lien avec l'utilisation de notre site Internet ou la communication avec nous). Nous pouvons également extraire des données de sources accessibles au public (p. ex. registres des poursuites, registres du commerce, médias ou via Internet) ou les recevoir (i) des autorités, (ii) de votre employeur ou mandant qui est en relation d'affaires avec nous ou en relation avec nous d'une autre manière, ainsi que (iii) de la part d'autres tiers (p. ex. associations, partenaires contractuels, services d'analyse Internet). Il s'agit en particulier de données que nous traitons dans le cadre de la préparation, de la conclusion et de l'exécution des contrats ainsi que de données issues de la correspondance et des entretiens avec des tiers, mais aussi de toutes les autres catégories de données décrites ici au chiffre 4.

## **5. Catégories de destinataires des données**

Dans le cadre des activités visées aux chiffres 3 et 4, les données personnelles collectées peuvent être transmises, dans le respect de la protection des données ou d'une base légale, aux services suivants (qui traitent ces données sous leur propre responsabilité) :

- les tribunaux et autorités (telles que les inspections cantonales du travail, les commissions tripartites cantonales, le SECO), si nous y sommes légalement tenus ou autorisés, ou si cela nous paraît nécessaire à l'exécution de nos tâches découlant de la CCT ou à la sauvegarde de nos intérêts. Ces destinataires traitent les données sous leur propre responsabilité ;
- d'autres organes d'exécution, dans la mesure où cela semble nécessaire à l'accomplissement de nos tâches découlant de la CCT. Ceux-ci traitent les données sous leur propre responsabilité ;
- nous collaborons avec des prestataires de services en Suisse et à l'étranger, lesquels traitent (i) pour notre compte, (ii) sous une responsabilité conjointe entre eux et nous ou (iii) sous leur propre responsabilité, des données qu'ils ont reçues de notre part ou collectées pour nous. Parmi ces prestataires de services figurent les fournisseurs de services informatiques et publicitaires, les banques, les assurances, les sociétés de recouvrement de créances, les sociétés de conseil ou les avocats, mais également les prestataires qui effectuent des contrôles sur place auprès des employeurs. En règle générale, nous concluons avec ces tiers des contrats sur l'utilisation et la protection des données personnelle ;
- autres personnes : il s'agit d'autres cas dans lesquels le recours à des tiers découle des finalités définies aux chiffres 3 et 4. Cela concerne p. ex. les destinataires de paiement que vous avez indiqués, les tiers dans le cadre de relations de représentation (p. ex. votre avocat ou

vosre banque) ou les personnes impliquées dans des procédures administratives ou judiciaires. Un échange de données vous concernant peut également avoir lieu dans le cadre de la communication avec d'autres commissions professionnelles paritaires, des organisations de branche et d'autres organismes.

## **6. Communication de données personnelles à l'étranger**

Nous traitons et conservons des données personnelles principalement en Suisse et dans l'Espace économique européen (EEE), mais également, à titre exceptionnel, par exemple par l'intermédiaire de sous-traitants de nos prestataires de services, potentiellement dans n'importe quel pays du monde.

Si le destinataire se trouve dans un pays ne disposant pas d'un niveau de protection des données adéquat, nous l'obligeons contractuellement à respecter un standard suffisant en matière de protection des données (nous utilisons à cet effet les clauses contractuelles types révisées de la Commission européenne, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32021D0914> ; y compris les compléments nécessaires pour la Suisse), dans la mesure où il n'est pas déjà soumis à une réglementation reconnue par la loi pour garantir la protection des données et que nous ne pouvons pas nous fonder sur une disposition d'exception. Une exception peut notamment s'appliquer en cas de procédures juridiques à l'étranger, mais aussi dans des cas d'intérêts publics prépondérants, lorsque l'exécution d'un contrat, qui est dans votre intérêt, nécessite une telle communication (par ex. lorsque nous communiquons des données à nos cabinets de correspondance), lorsque vous avez donné votre consentement ou qu'il n'est pas possible d'obtenir votre consentement dans un délai raisonnable et que la communication est toutefois nécessaire pour protéger votre vie, votre intégrité corporelle ou celle d'un tiers, ou lorsqu'il s'agit de données que vous avez rendues généralement accessibles et au traitement desquelles vous ne vous êtes pas opposé.

## **7. Conservation de données personnelles**

Dans le respect des prescriptions légales, les données personnelles sont traitées et conservées aussi longtemps que cela est nécessaire pour remplir les obligations contractuelles et légales ou pour atteindre les finalités poursuivies par le traitement.

Les formulaires de déclaration et de décompte du Gimafonds, les rapports de contrôle, leurs annexes et les dossiers des décisions de la CPPC et des CPPR sont en règle générale conservés pendant 10 ans.

## **8. Droit d'accès et autres droits des personnes concernées**

Chaque employé; ainsi que toute autre personne concernée; peut, dans le cadre du droit de la protection des données en vigueur, demander des renseignements sur les données personnelles qui le ou la concernent. Le droit d'accès comprend aussi le but du traitement, la durée de conservation et l'origine des données personnelles. La suppression et le blocage de la transmission peuvent, en principe, être aussi exigés. Il convient cependant de noter que la commission paritaire ne peut, dans certaines situations, donner suite à une telle demande en raison d'obligations légales ou d'intérêts prépondérants. L'identité de la personne concernée est vérifiée dans tous les cas, par exemple sur la base d'une copie d'une pièce d'identité ou du numéro AVS.

## **9. Sécurité des données**

Nous prenons des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre tout accès non autorisé et abus, p. ex. la publication d'instructions, des formations, des solutions de sécurité informatique et du réseau, des contrôles et limitations d'accès, le cryptage des supports de données et des transmissions, la pseudonymisation et des contrôles.

## **10. Cookies/traçage et autres technologies en lien avec l'utilisation de nos sites Internet**

Utiliser notre sites Internet génère des données (notamment techniques) qui sont consignées dans un journal. Nous pouvons en outre utiliser des cookies et des technologies similaires (p. ex. des balises pixel ou des empreintes digitales) afin de reconnaître les visiteurs du site Internet, évaluer leur comportement et identifier leurs préférences. Un cookie est un petit fichier qui est transféré du serveur à votre système et qui permet de reconnaître un appareil ou un navigateur spécifique.

Vous pouvez configurer votre navigateur de manière qu'il refuse, accepte ou supprime automatiquement les cookies. Vous pouvez également désactiver ou supprimer les cookies au cas par cas. Pour savoir comment gérer les cookies dans votre navigateur, consultez le menu d'aide de ce dernier.

En règle générale, ni les données techniques que nous collectons ni les cookies ne contiennent des données personnelles. Il est toutefois possible de relier les données personnelles que nous enregistrons ou que les prestataires tiers que nous mandatons enregistrent à votre sujet (p. ex. si vous avez un compte utilisateur chez nous ou auprès de ces prestataires) aux données techniques ou aux informations enregistrées dans les cookies ou obtenues à partir de ces derniers et, ainsi, potentiellement à votre personne.

Nous utilisons en outre nos propres outils ainsi que les services de prestataires tiers (qui peuvent à leur tour utiliser des cookies) sur notre site, notamment pour améliorer son fonctionnement ou son contenu ainsi que pour établir des statistiques.

## **11. Traitement de données sur les réseaux sociaux**

À l'heure actuelle, nous n'utilisons pas les réseaux sociaux et nous ne traitons pas de données personnelles provenant de réseaux sociaux.

## **12. Modifications de la présente déclaration de protection des données**

Cette déclaration de protection des données ne fait pas partie d'un contrat passé avec vous. Nous sommes susceptibles de la modifier en tout temps. La version publiée est la version en vigueur.